



N° 19.54 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 06 décembre 2019, s'est réuni en session ordinaire à Heyrieux, le 18 décembre de l'an deux mille dix-neuf, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 106 titulaires / 71 Présents / 68 Votants / 12 Pouvoirs :

3 personnes ont quitté la séance avant les votes.

PRESENTS OU REPRESENTES :

- ❶ - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (29)
- ❷ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (9)
- ❸ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (9)
- ❹ - Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné (6)
- ❺ - Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné (15)

12 pouvoirs déposés

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

M. Jean-Marie BOSCH est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

La loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » du 07 août 2015 crée de nouvelles obligations en matière de transparence et responsabilité financière des collectivités.

Le débat d'orientation budgétaire est désormais automatiquement soumis à délibération et donne donc lieu à un vote. Il doit comprendre un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, et enfin la structure des effectifs et les éléments des rémunérations.

- Le débat, mené sur la base du rapport d'orientation budgétaire ci-annexé, est formalisé par une délibération spécifique.
- Après discussion et débat, le comité syndical prend acte le 18.12.2019 de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2020.

Rapport sur les orientations budgétaires 2020

La loi NOTRe « Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 07 août 2015 » crée de nouvelles obligations en matière de transparence et responsabilité financière des collectivités.

Le débat d'orientation budgétaire est désormais automatiquement soumis à délibération et donne donc lieu à un vote attestant sa tenue.

Le rapport d'orientation budgétaire doit comprendre :

- . Les évolutions en dépenses et en recettes,
- . Les engagements pluriannuels,
- . La structure et la gestion de la dette,
- . La structure des effectifs et les éléments de rémunérations.

Le budget 2020 se construit après cinq ans consécutifs de stabilité des tarifs. L'exercice 2019 a déjà été l'occasion d'observer une dégradation significative de l'équilibre budgétaire en fonctionnement.

La politique de gel des tarifs, couplée aux baisses de recettes importantes et brutales dans leur rapidité ont entraîné un début de dégradation nette de la capacité d'autofinancement du SMND. Le déséquilibre structurel n'a pu être compensé que par une ponction sur l'excédent cumulé du SMND. Cette tendance s'inscrit d'ailleurs dans la ligne du diagnostic de la Chambre Régionale des Comptes exprimée lors de l'examen de la gestion de 2017.

Cette dégradation, manifestation d'un effet ciseau apparaît à un moment où de nouveaux projets (extension des consignes de tri d'ici 2022 et le tri à la source des bio-déchets d'ici 2025) doivent être mis en œuvre sur le prochain mandat dans un contexte soumis à de fortes contraintes réglementaires (réduction de 50 % des capacités régionales d'enfouissement, hausse très dynamique de la fiscalité TGAP). Ces contraintes impliquant des hausses mécaniques de coûts imposent une vigilance sur la gestion mais aussi des décisions pour préserver la capacité financière du syndicat à réaliser ses missions.

Par ailleurs, l'étude des périmètres des syndicats en charge des déchets sur le Nord Isère a conclu à la nécessité de structurer deux syndicats répondant chacun à 3 EPCI, et en parallèle des travaux visant à préparer le déclenchement du changement de périmètre après les élections. Le SMND travaille sur une réflexion sur la politique des déchets dans l'optique de dégager des marges de manœuvres à affecter aux projets réglementaires évoqués plus haut.

Une réflexion sur l'architecture des tarifs sera utile pour les mettre en adéquation avec les futurs enjeux. Cette réflexion doit s'inscrire dans un dialogue, confiant, constructif, et régulier avec les EPCI adhérents au SMND.

I°) Vision pluriannuelle

La situation financière nettement plus tendue du SMND en 2019 a conduit à mener une étude financière s'appuyant sur les services du cabinet Ernst and Young.

Le tableau suivant reprend les éléments d'analyse des années 2016 à 2019 (sur la base d'une projection au 31 décembre 2019, établie début novembre pour 2019).

Ces chiffres n'intègrent pas les résultats antérieurs réintégrés chaque année dans le budget. Il s'agit donc d'une vision des flux financiers qui permet d'apprécier l'évolution de la capacité financière récurrente du SMND à assumer ses missions.

Mouvements réels en €	CA2016	CA2017	CA2018	2019 (p)
Recettes réelles de fonctionnement	24 096	24 456	23 983	23 094
<i>Dont contribution des EPCI membres</i>	20 242	20 331	20 245	20 046
<i>Dont recettes issues de la revente</i>	1 011	1 157	882	600
<i>Dont autres recettes (dt éco-organismes)</i>	2 843	2 968	2 855	2 448
Dépenses réelles de fonctionnement	21 719	21 575	22 680	23 156
<i>Dont dépenses de personnel</i>	7 328	7 563	7 921	8 295
<i>Dont charges liées aux ordures ménagères</i>	7 131	7 109	7 313	7 320
<i>Dont charges liées aux encombrants</i>	2 278	1 963	2 508	2 135
<i>Dont charges liées au tri</i>	818	717	831	914
<i>Dont autres charges (carburant, entretien, charges de gestion courante)</i>	4 164	4 223	4 108	4 491
Epargne de gestion	2 376	2 881	1 302	-62
Résultat financier	-78	-78	-50	-42
Résultat exceptionnel	7	112	135	42

Dotation aux amortissements	1 183	1 197	1 084	1 271
Epargne brute ou Capacité d'autofinancement	2 306	2 914	1 387	-62
<i>Epargne brute retraitée de la dotation aux amortissements</i>	1 123	1 717	303	-1 333

Amortissement du capital de la dette	523	602	448	393
Epargne nette ou Capacité d'autofinancement nette	1 783	2 313	940	-454

Recettes d'investissement hors emprunt	802	917	439	383
Dépenses d'investissement hors rembt emprunt	2 442	998	2 179	1 814
Besoin de financement de la section d'investissement avant emprunt	1 640	81	1 740	1 431
Emprunt souscrit avec reprise résultat d'investissement	0	0	0	0

Encours de la dette	3 545	2 944	2 496	2 104
Capacité de désendettement (en années)	1,5	1,0	1,8	NA

On peut retenir les enseignements suivants :

Concernant les recettes:

- Les contributions des EPCI après 3 ans de stabilité par rapport à 2015 issus du gel des tarifs enregistrent des baisses en 2018 et 2019. Cela concerne la restitution du développement de conventions entreprises et l'accord exceptionnel avec la CAPI en 2019.
- Les recettes liées aux reventes de matériaux se sont fortement dégradées sur la période, soit -50% de produit. On peut citer comme exemple le carton, passé de 165 euros la tonne à 69 euros début 2017-fin août 2019.
- Les autres recettes relativement stables sur 2016 à 2018 baissent fortement du fait de la rupture d'une convention de financement d'accès en déchèterie avec la LYSED pour 320 000 euros.
- La dégradation des recettes porte sur un million d'euros entre 2016 à 2019.

Concernant les dépenses :

- Les dépenses de personnels suivent une trajectoire normale (0.7% de progression spontanée) amplifiée par les hausses de dépenses liées à la mise en œuvre de l'audit organisationnel de 2016, et le plan national de revalorisation des carrières en 2017. Les créations des 2 postes Packmat et le début des mesures de résolution du conflit social en 2019 complètent l'évolution.
- Les postes incinération et tri sont en hausse, directement corrélés à la hausse de population et du tonnage en résultant.
- Le poste principal de coût des déchèteries : les encombrants, subit les variations annuelles d'apports (baisse de 2015 à 2017 liée aux garde-corps), la reprise en 2018 participe à tendre l'équilibre financier en parallèle des baisses de recettes. L'anticipation en baisse de 2019 correspond à un effet lié aux contrôles d'accès notamment. On peut relever qu'au-delà des effets structurants liés aux recettes, ce poste en déchèterie impacte de manière assez conjoncturelle les comptes du SMND, justifiant le besoin d'un fond d'excédent de sécurité pour absorber ces variations difficiles à anticiper.

Les impacts financiers (intérêts de la dette) et mouvements exceptionnels sont de faibles importances et ont peu d'impact propre.

L'observation de l'épargne brute (une diapo) permet de comprendre la teneur de la situation financière du SMND liée principalement à ses baisses et gel de recettes.

En 2016 et 2017, la situation est saine, les amortissements sont financés par l'excédent de gestion et le complément permet d'autofinancer les investissements sans emprunt. Dès 2018, la situation reste saine mais se tend, ne laissant que peu de complément pour investir. Les investissements soutenus poursuivis en 2018 et 2019 sont couverts par les excédents passés.

Dès 2019, comme le DOB précédent l'avait annoncé, la dégradation en fonctionnement devient structurelle. La baisse de recettes aboutit à ne plus pouvoir financer les amortissements obligatoires pour renouveler les matériels d'exploitation. Seule une ponction sur la trésorerie passée permettra de financer la charge d'amortissement.

La situation de 2019 suppose un rééquilibrage rapide. Par ailleurs, les perspectives propres à 2020 (et aux années suivantes) viennent rendre cet effort de remise à niveau des recettes impératif. L'autre enseignement flagrant est la nécessité de ne pas geler les contributions à nouveau pour éviter un effet structurel de retard cumulatif de financement qui couplé à des contraintes externes et des variations conjoncturelles peuvent dégrader une situation saine en 3 ans à peine.

II°) Eléments détaillés des perspectives budgétaires 2020

A. Résultats de l'exercice 2019

Le résultat de fonctionnement projeté pour les seuls flux financiers 2019 est donc estimé à -1.2 Millions d'Euros. L'ajout de l'excédent issu de la gestion 2018 pour 2,1 Millions d'euros permet d'espérer près de d'1 million d'euros à reporter sur 2020.

Le fonds de trésorerie correspondant à environ un mois de fonctionnement (1,8 millions d'euros) qui devait être maintenu pour garantir la solvabilité et la capacité d'adaptation du SMND est fortement dégradé. Cette diminution du fonds de trésorerie doit être fortement ralentie dès 2020 et ses réserves reconstituées en début de mandat pour pouvoir absorber sereinement les variations annuelles de gestion.

Une trajectoire de remise à niveau des participations des EPCI aura un impact sur cette marge avec pour objectif des conditions de financement prévisionnelles permettant de retrouver un niveau suffisant sur les premières années du mandat.

Par ailleurs, le résultat d'investissement est anticipé positif à hauteur de 1 Millions d'Euros également. Ce solde a diminué du fait des prises en charge d'investissement en déchèterie (travaux et contrôle d'accès). Ces projets seront poursuivis en 2020 et financés par cet excédent et de l'emprunt. Il couvrira également le montant des restes à réaliser en dépenses prévu entre 100 000 et 200 000 euros.

B. Dépenses de fonctionnement

1. Charges de personnel :

Elles seront en augmentation, pour l'essentiel, du fait des mesures sociales prises dans le cadre du conflit social, soit un impact de hausse de 3%. Les mesures proposées et prévues au budget 2019 à partir de mai prennent leur impact en année pleine.

Les mesures complémentaires prises début 2019 notamment d'alignement des personnels remplaçants sont entièrement à consolider dans le budget 2020 et la DM 2 de 2019.

Enfin, les mesures négociées en prévision du 1^{er} janvier 2020 sont également prévues. L'effet de progression mécanique des carrières (effet dit Glissement Vieillesse Technicité GVT) complètent la hausse. Le volume de la masse salariale est prévu à hauteur de 8,5 millions d'euros.

La structure prévisionnelle des effectifs et des rémunérations se présente comme suit :

	NB équivalents temps plein ETP	NB ETP Titulaires	NB ETP Non Titulaires	Rémunérations statutaires des titulaires	Rémunérations complémentaires des titulaires	Rémunération de base des non titulaires	Régimes indemnitaires	Avantages sociaux et Assurances	Charges patronales	Totaux en K€	%
Collecte OM	88,0	77,0	11,0	1 432	36	234	675	79	895	3 349	39,3%
Collecte Selective	13,0	10,0	3,0	221	3	59	84	12	138	518	6,1%
Déchèteries	44,0	44,0	0,0	908	27	10	244	39	457	1 684	19,8%
Remplacement	32,0	11,0	21,0	190	5	409	131	24	298	1 058	12,4%
Atelier	10,0	10,0	0,0	225	4	0	83	9	110	431	5,1%
Administration	15,7	15,7	0,0	413	14	0	167	13	208	816	9,6%
Communication	3,0	3,0	0,0	75	0	0	23	3	37	139	1,6%
Heures supplémentaires				211						211	2,5%
Autres Dépenses				183		0		123		306	3,6%
Totaux	205,7	170,7	35,0	3 858	90	712	1 406	302	2 144	8 512	100,0%
%		92%	8%	45%	1%	8%	17%	4%	25%	100%	

2. Exutoires et traitement :

Le budget pour l'incinération des ordures ménagères est prévu en légère baisse de 75 000 euros. Il s'agit d'anticiper une légère baisse du tarif du SITOMNI de 1 euro. Cette baisse prépare la hausse importante de la TGAP sur l'incinération qui impactera les comptes du SMND (dans son périmètre actuel) à hauteur de 5 euros par tonne. Une hausse de 270 000 euros en 2021 sera mécanique. Le tonnage utilisé pour l'estimation budgétaire est celui de 2018 réel.

Concernant les exutoires de déchèteries, on peut apporter les éléments d'appréciation généraux suivants expliquant la hausse globale des moyens de plus de 8% :

- Le déploiement des contrôles d'accès en cours aboutit à des baisses de tonnages significatives. Il convient d'être prudent puisque, si le SMND constate de très fortes baisses dans les sites équipés, il y a des effets reports sur les sites non encore déployés.
- Un effet de baisse globale est cependant constaté. Il peut être attaché à l'éviction des usagers hors territoire, à l'effet de report des professionnels vers les entreprises du recyclage et les déchèteries professionnelles.
- Néanmoins, une part de la baisse relève aussi d'un comportement d'attentisme des usagers. Cet effet de baisse sera certainement conjoncturel comme celui des gardes corps.
- Les crédits budgétaires sont cependant réduits avec des baisses différenciées selon les flux.

Le budget exutoire des bois est constant, alors que les déchets verts vont accuser une baisse prévue de 10%. Il est à noter que les marchés doivent être renouvelés en 2020.

Le plus gros poste est cependant fortement dynamique. Les marchés d'encombrants contractés fin 2019 illustrent pleinement l'impact lié à la baisse de 10% annuelle des capacités d'enfouissement des centres locaux de Veolia et Suez.

- Les prix HT à la tonne subissent une hausse de 20 à 25%. Ainsi malgré une baisse de tonnage anticipée, le budget doit être rehaussé de près de 17%.
- Cette perspective préoccupante est complétée par la hausse de TGAP de 12 euros la tonne enfouie de 2021. La hausse totale à venir se monte à 40 euros par tonne d'ici la fin du mandat prochain.

Cette hausse structurelle des coûts a amené le SMND à anticiper et participer à une étude pour trouver une solution alternative à l'enfouissement de ce flux.

La solution d'un broyage en vue d'une incinération à l'usine de Bourgoin est privilégiée. Le SMND va expérimenter dès 2020 avec un opérateur privé une solution de ce type. Ces solutions sont actuellement d'un cout comparable par rapport à l'enfouissement, mais l'impact TGAP et la réduction de capacité des centres d'enfouissement vont modifier l'équilibre relatif entre les deux solutions.

En conclusion, Le projet « zéro » enfouissement sera plus couteux en traitement, mais permettra d'éviter une hausse très largement excessive liée à une poursuite des pratiques actuelles. Le travail sur une optimisation des moyens de transport du SMND permettra d'atténuer le surcoût en reprenant des tâches de transport en régie.

Le reste des dépenses du SMND reste globalement constant.

3. Atelier et garage :

Le coût du carburant est inscrit constant, les nouveaux marchés passés n'amènent pas aux conditions actuelles une perspective de hausse significative en 2020. Ce poste de 1 million d'euros reste cependant très sensible aux événements internationaux et reste très fluctuant.

Les moyens de réparation des déchèteries, des matériels et véhicules ont été recalibrés au plus juste.

4. Communication :

Le budget reste stable, autour de 90 000 euros. Des moyens pour déployer des actions de prévention n'ont pu être inscrits dans le contexte de tension financière. Un développement sera impératif en début de mandat sur ce poste pour respecter la réglementation avec un plan de prévention et les actions en découlant.

5. Autres charges de structure :

Ce budget connaît une hausse liée au déploiement des moyens de modernisation (fibres et supports informatiques, logiciels de géolocalisation et de gestion des déchèteries) ou de sécurité (EPI). Cependant une provision de 100 000 euros est prévue pour l'étude de mise à plat des collectes. Le périmètre exact du cahier des charges de cette étude à définir modifiera cette provision prévisionnelle.

Les dépenses imprévues sont maintenues au niveau très bas de 200 000 euros soit moins de 0.8% du budget de marge de manœuvre.

6. Intérêts de la dette :

Ils sont en diminution, en raison du rythme d'extinction de la dette.

7. Amortissements :

Ils sont en hausse par rapport à 2019 du fait des acquisitions importantes de poids lourds. Cette hausse sera limitée en 2021, liée à une réduction du poids d'amortissement des poids lourds anciens.

C. Produits de fonctionnement

1. Recettes d'exploitation

- Recettes des Eco organismes :

Le soutien de Citeo (ex ecoEmballages) sera stable, en raison du dispositif de maintien proposé par l'organisme.

Cette garantie ne vaut néanmoins qu'en cas de respect de critères de performance appréciés chaque année et d'un plan d'action en vue de l'amélioration de ces performances pour préparer l'extension des consignes de tri. Ces engagements vont amener le SMND à prioriser ses moyens d'investissement en PAV sur ce projet. Par ailleurs, de nombreux projets inscrits en 2019 n'ont pu être réalisés. Il ne sera pas lancé d'appel général à projet en 2020.

Il est cependant important de connaître les projets en cours imposés ou négociés avec des opérateurs privés. Le SMND souhaite désormais faire prendre en charge la totalité des flux pour ces projets privés par les bailleurs et aménageurs.

A noter, les soutiens pour le mobilier d'Ecomobilier sont légèrement rehaussés après la finalisation de la couverture quasi-complète des déchèteries.

- Redevances spéciales et conventions de prestation entreprise :

Le montant proposé est le même qu'en 2016, en l'attente des orientations spécifiques émanant des EPCI concernés à l'issue des études d'harmonisation.

Le travail sur le financement de la collecte des déchets pour les commerçants et artisans ayant des apports hebdomadaires supérieurs à 1100 litres doit se poursuivre. Le financement en cours de développement auprès des entreprises est répercuté sur les contributions aux EPCI et donc neutre pour les finances du SMND.

- Reprise de matériaux :

La baisse, très sensible et dynamique sur tous les flux, des cours internationaux de rachat, a impacté fortement à la baisse la gestion 2019 pour près de 350 000 euros. Ce budget est prévu en 2020 sur la base du connu de 2019. Une baisse complémentaire n'est pas exclue. Le volume budgétaire concerné se monte à 600 000 euros soit près de 3 euros par habitant soumis aux aléas du marché industriel et international.

- Facturation aux Tiers :

Les investissements en matière de contrôle d'accès et de logiciel de facturation dans une partie des déchèteries, pris en charge sur fonds propre du SMND, seront mis en production au printemps lorsque l'essentiel du réseau sera équipé et que les effets de reports de fréquentation seront neutralisés. La période actuelle permet d'observer les comportements et d'affiner le règlement.

Par ailleurs, la consommation des usagers publics et associatifs fait l'objet d'un suivi pour déterminer après bilan un mode de fonctionnement adapté aux contraintes de tous.

- Dans le cadre du groupement, le mode de financement croisé temporaire des accès en déchèteries entre les trois syndicats devra être recrée et recalibré au regard du projet périmètre. Pour le SMND, les opérations en dépenses et en recettes avec le Sictom de Morestel étaient assez équilibrées et donc neutres sur le plan financier.

2. Evolution des tarifs et des recettes des Intercommunalités :

La situation exposée plus haut concernant l'équilibre pluriannuel des comptes, la situation 2019 et les perspectives 2020 amènent à devoir prévoir une hausse de tarifs hors incinération du SMND. La hausse est prévue de manière lissée pour pouvoir s'adapter dans les deux ans au projet périmètre, à l'impact des contrôles d'accès, à l'impact de la hausse de la TGAP.

Une hausse significative est cependant impérative dès 2020 après le gel de 5 ans. La hausse envisagée ne peut pas être seulement consacrée au rattrapage de 2019, en vue d'éviter une situation de consommation totale de l'excédent reporté, qui laisserait le SMND sans aucune marge de Manoeuvre dans le contexte incertain exposé plus haut.

La population prise en compte reste sur la base de 2018 (dernière année connue), les tonnages OM sont consolidés en valeur 2018 réelle et aboutissent aux ajustements par commune (ou EPCI) au-delà de la revalorisation des tarifs.

Les tarifs du SMND doivent permettre globalement le financement des amortissements (renouvellement partiel des matériels d'exploitation) et prévoir à terme, à nouveau un excédent affecté au fond de sécurité et au financement des investissements de développement (PAV, Travaux en déchèterie).

L'étude Ernst and Young a permis :

- De caractériser que le gel de tarifs ne pouvait en aucun cas être maintenu au risque de revenir à des difficultés financières lourdes.

Ci-dessous, la synthèse du scénario au fil de l'eau fait apparaître que le déséquilibre structurel ne peut être couvert par le 1 million d'euros de trésorerie restante. Sans remise à niveau des tarifs, le déséquilibre devient plus important que les amortissements et même que les investissements. Le scénario d'un gel des tarifs sur 8 ans constitue un scénario inapplicable.

Mouvements réels en €	2019 (p)	2020 (p)	2021 (p)	2022 (p)
Recettes réelles de fonctionnement	23 094	23 331	23 433	23 434
<i>Dont contribut° EPCI membres sur base 2018</i>	<i>20 046</i>	<i>20 197</i>	<i>20 197</i>	<i>20 197</i>
Dépenses réelles de fonctionnement	23 156	23 551	24 096	24 541

Dotation aux amortissements	1 271	1 384	1 117	1 114
Epargne brute	-62	-254	-696	-1 156
<i>Epargne brute retraitée de la dotation aux amortissements</i>	<i>-1 333</i>	<i>-1 638</i>	<i>-1 813</i>	<i>-2 270</i>

Amortissement du capital de la dette	393	336	293	308
Epargne nette ou Capacité d'autofinancement nette	-454	-591	-989	-1 464

Recettes d'investisss hors emprunt	383	383	415	377
Dépenses d'investisss hors rembt emprunt	1 814	2 021	1 775	1 775
Encours de la dette	2 104	1 973	3 040	4 130
Capacité de désendettement (en années)	Non calculable	Non calculable	Non calculable	Non calculable

- de définir les conditions de remise à niveau nécessaire en 2020, avec un scénario de remise à niveau financier complet et un chiffrage permettant de voter un budget réglementaire. Puis les trajectoires régulières pour 2021 et 2022 ont été estimées pour assumer les contraintes exposées plus haut.

Ci-dessous, le scénario de redressement complet, qui suppose ensuite une indexation annuelle des contributions des EPCI en fonction des projets, phénomènes extérieurs.

Pour ce redressement, une hausse de 9% des contributions des EPCI hors incinération est nécessaire. L'équilibre du budget après ce rattrapage du gel et la prise en compte des baisses structurelles de recettes permet de reconstituer en 2 à 3 ans le fonds de trésorerie.

Mouvements réels en €	2019 (p)	2020 (p)	2021 (p)	2022 (p)
Recettes réelles de fonctionnement	23 094	24 985	25 524	25 971
<i>Dont contribut° EPCI membres</i>	<i>20 046</i>	<i>21 850</i>	<i>22 287</i>	<i>22 733</i>
Dépenses réelles de fonctionnement	23 156	23 551	24 096	24 541

Dotation aux amortissements	1 271	1 384	1 117	1 114
Epargne brute	-62	1 399	1 398	1 400
<i>Epargne brute retraitée des amortissements</i>	<i>-1 333</i>	<i>15</i>	<i>280</i>	<i>286</i>

Amortissement du capital de la dette	393	336	281	228
Epargne nette	-454	1 063	1 117	1 172

Recettes d'investissement hors emprunt	383	383	415	377
Dépenses d'investissement hors rembt emprunt	1 814	2 021	1 775	1 775
Emprunt avec reprise résultat inv	0	0	243	226

Encours de la dette	2 104	1 767	1 730	1 728
Capacité de désendettement (en années)	Non calculable	1,3	1,2	1,2

Le mouvement est apparu excessif et il a été envisagé un scénario plus restreint lissant la remise à niveau dans le temps. Un scénario de hausse limitée à 5.13% des contributions EPCI a été défini comme le minimum permettant une gestion 2020 qui consommera totalement l'excédent passé.

Ce scénario serait très risqué, laissant le SMND sans aucune capacité de faire face à un impondérable financier comme une baisse supplémentaire des recettes de reprises de matériaux, une hausse conjoncturelle des tonnages, les estimations prudentes démenties en matière de carburants ou toutes mesures externes non connues à cette heure.

Mouvements réels en €	2019 (p)	2020 (p)	2021 (p)	2022 (p)
Recettes réelles de fonctionnement	23 094	24 209	25 575	26 024
<i>Dont contribution des EPCI membres</i>	<i>20 046</i>	<i>21 075</i>	<i>22 339</i>	<i>22 786</i>
Dépenses réelles de fonctionnement	23 156	23 551	24 096	24 541
Epargne brute	-62	624	1 449	1 454
Epargne brute retraitée des amortissements	-1 333	-760	332	339

Une remise à niveau est impérative mais le bureau du SMND a souhaité dans un esprit de responsabilité, lisser l'effort en deux ans. Il s'agit également de pouvoir adapter la seconde phase de redressement en 2021 au contexte lié au projet périmètre, aux enseignements de l'étude de mise à plat des collectes qui doit être lancée, à l'effet des contrôles d'accès et aux conséquences de la loi économie circulaire en cours de discussion.

Les tarifs hors incinération devront ainsi être relevés de 9.5% en 2020 avant une poursuite de revalorisation plus limitée en 2021. Les EPCI ont été informés il y a 15 jours de cette orientation qui ne peut être évitée.

L'effort 2020 est important mais doit être ramené au gel de 5 ans passé. Cette contrainte assumée et tenue jusqu'ici aurait pu être remplacée par une indexation régulière de 1.9% qui eut été moins difficile à expliquer à des citoyens, qui doivent prendre conscience que le déchet a un cout, amené a augmenter inexorablement, et que la solution réside d'abord dans le changement de comportement de la consommation et du tri. La trajectoire financière en résultant est la suivante :

Mouvements réels en €	CA2016	CA2017	CA2018	2019 (p)	2020 (p)	2021 (p)	2022 (p)
Recettes réelles de fonctionnement	24 095 765	24 455 650	23 982 674	23 093 790	24 462 072	25 544 428	25 992 287
<i>Dont contribution des EPCI membres</i>	20 241 733	20 330 704	20 245 196	20 046 182	21 327 133	22 308 181	22 754 345
<i>Dont recettes issues de la revente</i>	1 010 685	1 157 086	882 295	600 000	600 000	600 000	600 000
<i>Dont autres recettes (éco-organismes)</i>	2 843 347	2 967 859	2 855 183	2 447 608	2 534 939	2 636 246	2 637 942
Dépenses réelles de fonctionnement	21 719 275	21 575 124	22 680 441	23 156 032	23 551 049	24 096 003	24 540 888
<i>Dont dépenses de personnel</i>	7 327 791	7 563 237	7 920 772	8 295 142	8 512 000	8 639 680	8 769 275
<i>Dont charges à caractère général</i>	13 821 697	13 482 038	14 629 183				
<i>Dont charges liées aux ordures ménagères</i>				7 320 000	7 159 103	7 388 707	7 510 206
<i>Dont charges liées aux encombrants</i>				2 135 059	2 378 341	2 559 028	2 673 009
<i>Dont charges liées au tri</i>				914 333	914 333	932 620	951 272
<i>Dont autres charges (carburant, entretien, charges de gestion courante)</i>	569 788	529 849	130 486	4 491 498	4 587 272	4 575 969	4 637 126
Epargne de gestion	2 376 491	2 880 525	1 302 233	-62 242	911 023	1 448 424	1 451 399
Résultat financier	-77 689	-78 420	-50 110	-41 500	-34 812	-29 985	-29 543
Résultat exceptionnel	7 330	112 345	135 220	42 000	0	0	0

Dotation aux amortissements	1 182 977	1 197 332	1 084 273	1 271 201	1 384 080	1 117 182	1 114 305
Epargne brute	2 306 132	2 914 451	1 387 343	-61 742	876 211	1 418 439	1 421 856
<i>Epargne brute retraitée des amortissements</i>	1 123 154	1 717 119	303 070	-1 332 943	-507 869	301 258	307 551

Amortissement capital de la dette	522 952	601 787	447 558	392 500	336 250	280 801	227 059
Epargne nette	1 783 180	2 312 664	939 785	-454 242	539 961	1 137 638	1 194 797
<i>Epargne nette retraitée des amortissements</i>	600 202	1 115 332	-144 488	-1 725 443	-844 119	20 457	80 492

Rec invest hors emprunt	801 679	916 885	438 878	382 627	382 627	414 949	376 612
Dép invest hors rembt emprunt	2 441 933	998 146	2 178 916	1 813 593	2 021 000	1 775 000	1 775 000
Emprunt souscrit avec reprise résultat d'investissement	0	0	0	0	0	222 413	203 591
Encours de la dette	3 545 447	2 943 660	2 496 101	2 103 601	1 767 352	1 708 964	1 685 495
Capacité de désendettement (en années)	1,5	1,0	1,8	NA	2,0	1,2	1,2

D. Investissement

Quelques éléments sur l'investissement et la dette pour conclure sur cette présentation financière.

1. Recettes d'investissement :

Il s'agit, essentiellement, de l'amortissement à hauteur de 1.3 Millions d'euros, du transfert du reliquat d'excédent cumulé basculé en autofinancement, du FCTVA.

2. Utilisation du budget d'investissement :

Le budget d'investissement se monte à près de 3 Millions d'euros (dont 340 000 euros de remboursement de capital de la dette).

Les projets 2020 sont les suivants :

- Reste à réaliser de l'exercice 2019: des reliquats de programme de PAV en cours essentiellement, pour environ 0.15 Millions d'euros.
- Acquisition de 3 poids lourds et de la mini benne louée (pour 700 000 euros).
- Acquisition d'un pont élévateur pour le garage (estimé à 160 000 euros).
- Travaux dans les déchèteries : contrôle d'accès et travaux liés + début possible de la vidéoprotection entre (600 000 euros).
- Travaux et matériels divers dans les déchèteries (120 000 euros environ)
- Maintien d'un budget de (300 000 euros) pour solder le programme de d'installation des Points d'apport volontaire

E. La dette

Le tableau ci-dessous retrace la structure de la dette conformément aux préconisations de la charte prudentielle. Il apparait que la dette du syndicat, modérée relève intégralement de produits sans risque.

Le stock de la dette correspond à 8 % des recettes de fonctionnement. Par ailleurs, l'affectation de l'autofinancement obligatoire constitué par les seuls amortissements (hors résultat antérieur) permettrait de solder la dette en 2 ans. La dégradation des équilibres évoqués précédemment conduit à nuancer la portée de cette estimation.

Aucun emprunt n'a été contracté en 2019. La ligne de trésorerie n'a pas été mobilisée.

Pour 2019, il conviendra d'arbitrer entre l'emprunt et l'usage des résultats antérieurs pour les investissements prévus pour préserver une souplesse de trésorerie.

Structure	Cadre en gras : catégorie de produits autorisés	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation euros	(3) Ecarts d'indice euros	(4) / (5) Indices hors euros
(A)	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	6			
		% de l'encours	100.00%			
		Montant en euros	2 103 685			
(B)	Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits				
		% de l'encours				
		Montant en euros				
(C)	Option d'échange (swaption)	Nombre de produits				
		% de l'encours				
		Montant en euros				
(D)	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits				
		% de l'encours				
		Montant en euros				
(E)	Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits				
		% de l'encours				
		Montant en euros				
(F)	Autres types de structures	Nombre de produits				
		% de l'encours				
		Montant en euros				

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures,
 pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 18 décembre 2019

Jean-Pierre JOURDAIN,
 Président

